



Annualisation du temps de travail

Par **SANDRINE51**, le **31/12/2007** à **16:54**

Bonjour,

Je travaille dans un office de tourisme depuis le 21/02 dernier et dans cet office, le temps de travail est annualisé. Un calcul savant a donc été effectué par l'une de mes collègues lors de mon embauche afin de déterminer le nombre d'heures que je devrai effectuer sur l'année 2007.

Le président de l'office de tourisme, qui est mon employeur et supérieur hiérarchique direct, n'a pas contrôlé ce calcul à l'époque et s'est aperçu il y a quelques jours (10 jours avant la fin de l'année pour être exacte) que ce calcul n'était pas juste et qu'il me manquait une quarantaine d'heures à effectuer.

Bien entendu, avec les fêtes de fin d'année, il m'a été impossible de rattraper tout ce temps sur l'année 2007, à moins bien sûr de travailler la nuit... Il m'a donc été proposé de le reporter ces heures non faites sur l'année 2008, et je ne suis pas particulièrement pour.

J'aimerais savoir d'une part qui est en faute dans ce cas précis et d'autre part, ce que mon employeur peut exiger de moi au sujet de ces heures non effectuées ?

Vous remerciant par avance de votre aide précieuse, je vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année.